



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes

Rectificatif au 16 octobre 2019

Service producteur : Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture (Bspa) de la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (Dpma) - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Opportunité : avis favorable émis le 21 mai 2014, par la Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du Comité du label du 10 septembre 2014 (Commission Entreprises).

L'enquête permet de répondre au règlement européen CE n° 199/2008 du 25/02/2008, qui fixe le cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche.

L'objectif de l'enquête est de produire les données permettant de calculer les indicateurs économiques par segment de flotte demandés dans le cadre du règlement européen. Plus généralement, l'objectif est d'évaluer les performances économiques des différentes flottilles et leur évolution. Cette opération est la seule source de données statistique permettant d'évaluer le secteur en termes économiques (revenus d'activité, coûts de production et investissements).

Les principaux thèmes concernent :

- Les revenus : valeur des débarquements des produits de la pêche, subventions directes, autres revenus ;
- Les coûts : dépenses de personnel, coûts énergétiques, entretien et réparation, autres coûts, coûts en capital, la valeur du capital physique, les investissements matériels, la situation financière et les emplois ;
- La valeur du capital physique ;
- Les investissements matériels et la situation financière ;
- Les emplois : emplois à bord, équivalents temps plein.

Le champ de l'enquête couvre l'ensemble des navires français inscrits au fichier communautaire de la pêche européen au 1^{er} janvier de l'année de référence des données, et situés dans toutes les régions de pêche (trois « supra-régions » : Atlantique-Manche-Mer du Nord, Méditerranée et Autres régions – Océan Indien, Caraïbes, Atlantique Sud-Est et Atlantique Ouest).

Les unités enquêtées sont les navires de pêche français actifs inscrits au registre européen des flottes de pêches maritimes. La base de sondage est constituée de l'ensemble des navires inscrits au registre des flottes et actifs au 1^{er} janvier de l'année de référence (6 012 navires dont 4 153 en métropole, au 1^{er} janvier 2013). L'échantillon est stratifié selon une segmentation établie par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer).

La collecte est réalisée par le Laboratoire d'Économie et de Management de l'Université de Nantes (Lemna) et par l'Ifremer :

- Le Lemna collecte des données comptables et extracomptables par navire auprès de centres de gestion, puis les traite pour fournir les indicateurs demandés par navire ;
- L'Ifremer procède par enquête directe auprès des patrons pêcheurs sur la base d'un questionnaire.

Le Lemna et l'Ifremer effectuent chacun des vérifications et contrôles sur les données qu'ils collectent puis transmettent de façon sécurisée les données individuelles par navire au Bspa (Bureau des statistiques de la pêche et de l'aquaculture), qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. La collecte est annuelle, sauf pour la petite pêche des régions Antilles-Guyane où la collecte est effectuée tous les quatre ans. Il n'y a pas de contrainte particulière pour la collecte réalisée par le Lemna, pour la partie de l'échantillon interrogée par l'Ifremer, le temps de réponse est d'environ une heure.

Outre la transmission annuelle des indicateurs économiques à la Commission européenne, ces derniers sont également utilisés pour répondre aux demandes internes des services de la Dpma et le cas échéant, à d'autres utilisateurs. Une diffusion est également prévue dans le cadre des chiffres clés que la Dpma publie sur le site du MEDDE.

~~~~~

Le Comité du label souligne les efforts d'amélioration du dispositif d'enquête engagés depuis 2010, conformément aux recommandations du Comité du label, et il invite le service à les poursuivre, tant dans l'optique de la stabilisation de l'opération que dans celle de la consolidation de la méthodologie.

Par ailleurs, le Comité note que le règlement européen auquel répond l'enquête est en cours de révision. Le service devra informer le Comité de toute modification importante qui pourrait avoir des incidences sur le processus actuel de collecte ou sur le questionnement.

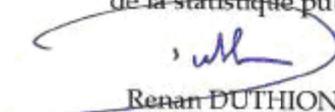
#### **Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations suivantes :**

- ❖ Le Comité souhaite une note précisant clairement le champ de l'enquête, en distinguant bien l'univers de référence du champ de collecte, de manière à qualifier de manière précise certains cas particuliers : navires ayant changé d'armateur au cours de l'année, navires inactifs... et à indiquer l'incidence des choix retenus (inclusion dans le champ ou exclusion) sur le traitement de la non-réponse ;
- ❖ Le Comité demande au Bspa d'assurer la responsabilité du processus d'échantillonnage dans la strate « autres régions », pour les parties non exhaustives (petite pêche) : le service devra définir le plan de sondage et préciser le rôle de chacun des partenaires et l'organisation retenue (partage et rythme de la collecte) ;
- ❖ Par ailleurs, le Comité souhaite recevoir un document méthodologique de l'Ifremer sur les modalités d'estimations intermédiaires réalisées entre deux enquêtes sur le segment évoqué au point précédent ;
- ❖ Le Comité suggère au service de réfléchir à la mise en œuvre d'une coordination des échantillons d'une année sur l'autre, soit positive pour assurer une panélisation partielle dans l'optique d'estimer plus finement des évolutions, soit négative, pour alléger la charge sur les plus petites unités ;
- ❖ Le Comité invite le service à mener une expertise sur l'existence d'un référentiel d'entreprises possédant des navires de pêches, éventuellement en s'appuyant sur le système des aides communautaires, qui permettrait de mieux coordonner les tirages en établissant deux degrés : entreprises, puis navires, et de mieux contrôler la charge unitaire de réponse pesant sur les entreprises, notamment celles possédant plusieurs navires. Les bases existantes pourraient permettre par ailleurs d'alléger le questionnaire grâce à la récupération de données figurant dans ces fichiers.

- .../...
- ❖ Le Comité recommande que les données individuelles soient diffusées et accessibles aux chercheurs via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD) du Genes et il encourage le service à assurer une meilleure diffusion des résultats élaborés et à enrichir le système de publications, au-delà des seuls chiffres clés ;
  - ❖ Le Comité souhaite connaître les règles d'archivage et de conservation des questionnaires papiers mises en œuvre par l'Ifremer ;
  - ❖ Le Comité souhaiterait recevoir des informations sur les dispositifs mis en œuvre dans les autres pays européens afin de procéder à des comparaisons ;
  - ❖ Le Comité prend note que l'ensemble des remarques sur les lettres-avis seront prises en compte, notamment l'ajout du logo de la statistique publique, d'un cartouche précisant que le questionnaire confidentiel est destiné au BSPA, ainsi qu'à l'Ifremer, dans le cadre d'une autorisation relevant de la loi de 1951 ;
  - ❖ Concernant le questionnaire, quelques remarques ont été émises en séance, en plus de celles du prélabel :
    - P.52, question 2.1.1. : ajouter une modalité « pas concerné » ;
    - P.52, question 2.1.4., concernant le statut : supprimer la mention « légal » ;
    - P.52, question 2.2. : « *vosre conjoint* » et non « *vosre conjointe* ».

**Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes.**

**Ce label est valide pour les années 2015 à 2019**

Le Président du Comité du label  
de la statistique publique  
  
Renan DUTHION

**Rectificatif le 16 octobre 2019**

**Le Comité du label de la statistique publique a décidé de prolonger pour l'année 2019 la validité du label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête sur la production de données économiques dans le secteur des pêches maritimes/**

**Ce label est valide pour l'année 2014 à 2020**